

**Groupe d'expertise collective d'urgence
Groupe d'expertise collective en urgence - GECU Aravis**

**Procès-verbal de la réunion
du 23 août 2024**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présent(e)s :

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence (y compris ceux participant à la réunion par audio ou vidéoconférence)

Étaient présents le 23 août 2024 - Matin :

Madame Barbara DUFOUR (présidente de séance)

Madame Emmanuelle GILOT-FROMONT, Madame Elodie PETIT, Madame Claire PONSART

- Coordination scientifique de l'Anses

Présidence

Madame Barbara DUFOUR assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :

Avis relatif aux modalités de surveillance et de lutte contre la brucellose des bouquetins dans les massifs du Bargy et des Aravis - Avis - 2024-SA-0099

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

La présidente, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 4 experts sur 4 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les modalités organisationnelles, l'argumentaire et les conclusions de l'expertise réalisée en urgence sont détaillées au niveau de l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

La présidente propose une étape formelle de validation. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative aux modalités de surveillance et de lutte contre la brucellose des bouquetins dans les massifs du Bargy et des Aravis.

Le groupe d'expertise collective en urgence adopte les conclusions de l'expertise et donne mandat à l'Anses pour les finaliser en déclinant les demandes d'évolutions formulées par les experts lors de la dernière réunion du collectif. La validation du document finalisé a lieu par mail dans les 48h suivant la réunion.

Madame Barbara DUFOUR